

Consultation Aménagement Chemin du Noyer

Objet :

- Concevoir avec les résidents un aménagement adapté aux usages et aux besoins du quotidien et tenant compte des enjeux de partage de l'espace public (piétons, cycles, voitures, stationnement), d'amélioration du cadre de vie (végétalisation, éclairage public, gestion des déchets) ainsi que des contraintes existantes (accès secours, réseaux, espace disponible, domanialité).
- Explorer deux scénarios d'aménagement et partager leurs conditions de réussite.
- Recueillir les avis sur chacun des scénarios et orienter le choix des élus.

Contexte

Le chemin du Noyer est une impasse située face à la Maison de la Musique sur laquelle trois opérations immobilières sont ou seront livrées à court terme : l'Arboretum et l'Odéon – 105 logements livrés en 2025 – et le domaine des Sétiers – 69 logements dont la livraison est prévue en juillet 2026. La voie étant communale, l'aménagement et l'entretien sont à la charge de la commune.

Depuis la livraison des premiers bâtiments, les habitants ont sollicité les services de la commune sur plusieurs sujets : adressage, aménagement de la voie suite aux chantiers immobiliers, gestion du stationnement durant et après les chantiers (emplacement de stationnement accessibles, stationnement livraison et courte-durée), sécurisation des accès, etc.

Par ailleurs, les habitants ont été consultés en septembre 2025 via un sondage en ligne pour choisir le nom de la voie, qui devient "Chemin du noyer".

Dans la continuité, une consultation des résidents a été organisée au sujet de l'aménagement définitif du chemin.

Un bureau d'étude a été missionné pour élaborer deux scénarios d'aménagement du Chemin du Noyer tenant compte des nouveaux besoins et des invariants fonctionnels :

- Scénario A : Cheminement piéton séparé via une servitude de passage. Ce scénario d'aménagement s'inscrit dans l'emprise foncière existante de la voirie, soit une intervention exclusivement sur le domaine public. Il permet de réaliser 2 à 3 places de stationnement PMR et 8 emplacements dont les usages sont à définir (stationnement de véhicules / résidents / livraisons / autres, stationnement cycles, espaces végétalisés, etc).
- Scénario B : Voirie partagée. Dans ce scénario, la voirie est partagée entre les piétons, cycles et véhicules motorisé. Il nécessite une intervention sur domaine public et privé sous réserve d'accord avec la copropriété des Sétiers. Il permet de réaliser 2 à 3 places PMR et 16 emplacements dont les usages sont à définir.

<u>Elus référents</u>	R. Branche, adjoint délégué au Cadre de Vie P. Stchypior, conseiller municipal à l'aménagement et au foncier
<u>Services impliqués</u>	Service Aménagement urbain ; Mission participation citoyenne Service Communication

Modalités de consultation

Les élus et les services ont souhaité que les résidents puissent donner leur avis et imaginer un aménagement adapté à leurs usages et besoins du quotidien, en tenant compte :

- des contraintes existantes (accès secours, réseaux, espace limité...),
- des enjeux de partage de l'espace (piétons, cycles, voiture, stationnement),
- des possibilités d'intégration d'espaces végétalisés.

La consultation organisée le mercredi 22 avril 2026 avait donc pour objet d'analyser, comparer et enrichir ses scénarios pour orienter les élus dans les choix d'aménagement. Cette consultation a pris la forme d'un atelier de 2 heures, organisé et animé par les services de la ville.

Les résidents ont été invités à participer par plusieurs voies :

- Un courrier dans chaque boîte à lettres (110 exemplaires) - voir en PJ
- Un affichage spécifique dans le chemin et dans les entrées des immeubles
- Une information par mail auprès des contributeurs à la consultation de septembre 2025
- Relai par les bailleurs et le promoteur TRIGNAT auprès des futurs résidents du domaine des Sétiers.

Participants

37 personnes se sont présentées pour l'atelier, réparties en 3 tables. Sur chaque table, un équilibre de représentation de chaque copropriété a été recherché :

- Arboretum : 17 résidents
- Odéon : 6 résidents
- Sétiers : 10 (futurs) résidents + SDH

Ettaient également présents 2 élus, 5 agents de la commune, 2 représentants de Trignat et l'Architecte.

Déroulé de l'atelier

- Présentation générale du périmètre du projet et cadre de la concertation (calendrier général, périmètre et domanialité sur le secteur, invariants et conditions de réussite du projet d'aménagement, objet de la consultation) – 15 min
- Présentation des 2 scénarios d'aménagement -10 min
- Atelier par groupe sur table autour des scénarios et mise en situation par selon des profils utilisateurs ou « Persona » - 35 min
- Restitution -10 min
- Questions diverses – 15 min

Résultats de la consultation

Echanges sur les usages actuels et les scénarios d'aménagement

L'ensemble des participants sont conscient des enjeux de partage de l'espace public et du déficit des places de stationnement. Aujourd'hui, le stationnement est omniprésent et désordonné. Il engendre de nombreux conflits d'usage : gêne et insécurité des piétons et personnes à mobilité réduite, gêne des entrées-sorties des parkings souterrains, difficulté de manœuvre sur cette voie étroite et voitures régulièrement frottées, etc.

Le scénario 1 offre un davantage de confort et de sécurité pour les piétons. Il permet également des espaces de croisement et manœuvre plus larges L'offre de stationnement n'y est cependant pas suffisante.

Le scénario 2 permet de créer davantage de stationnement, sans pour autant répondre aux besoins actuels et projetés avec l'arrivée des résidents du Domaine des Sétiers. Il pose des questions de partage de l'espace public : place du piéton, espace de manoeuvre plus étroits, augmentation des conflits avec davantage de stationnement donc de rotations, etc.

A noter qu'une partie des difficultés de stationnement est liée au chantier en cours (stationnement et circulation des entreprises et artisans travaillant sur site). A terme, seuls les résidents devraient circuler sur la voie avec des espaces de stationnement bien délimités.

Les participants expriment une difficulté à se projeter sans connaître l'offre de stationnement disponible à plus large échelle, ainsi qu'à choisir entre une préférence affirmée pour la végétalisation et un choix raisonné d'augmenter l'offre de stationnement. Dans les pratiques actuelles, les résidents se reportent sur le chemin de la Taillat, le parking de la Maison de la Musique et le parking de la mairie.

Choix du scénario préférentiel :

Dans l'ensemble, la volonté est partagée d'une voie résidentielle apaisée où le piéton dispose d'espaces sécurisés.

Sur deux tables, un consensus s'est dégagé autour d'un scénario 1, notamment vis à vis :

- de la sécurisation du piéton sur un cheminement dédié, notamment pour les plus vulnérables (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.). Ce cheminement bénéficiera tant aux résidents qu'aux personnes de passage sur le chemin du Noyer ;
- des conflits d'usages potentiels, avec des espaces de croisement et de manœuvre plus limités dans le scénario 2 ;
- d'une offre de stationnement supplémentaire (8 places) sur le scénario 2 ne permettant pas de répondre à la demande globale.

Sur la troisième table, un scénario intermédiaire s'est dégagé se rapprochant du scénario 1 (3 places PMR + 6 places "banalisées" pour de la courte durée.)

Dans l'ensemble les emplacements "à définir" sont ciblés comme place de stationnement. Certains résidents expriment une volonté de n'avoir aucune place de stationnement et de maximiser la végétalisation pour garder l'intention initiale du projet. Cette volonté ne fait pas consensus, notamment car les promesses de vente faites aux résidents diffèrent selon les opérations.

Conditions de réussite et approfondissements du scénario préférentiel :

In fine, le scénario 1 est privilégié et nécessite certaines adaptations :

- protéger physiquement le cheminement piéton par des bordures ou potelets pour en garantir le respect ;
- matérialiser le fonctionnement en voirie partagée sur la partie basse du chemin au droit de l'Odéon en l'absence de cheminement piéton à ce niveau ;
- aménager trois places PMR dans la rue : une en haut (dont la faisabilité reste à vérifier selon la domanialité), une au milieu de la voie (pente et largeur PMR à vérifier) et une seule en bas au droit de l'Odéon ;
- aménager des places de livraison ou "courte durée" réparties sur la voie. Le nombre et la localisation diffèrent selon les tables avec une volonté commune : permettre le stationnement des résidents la nuit et des services à la personne le jour (livraison, personnel médical et paramédical, aide à domicile, dépose-reprise, etc.) ;
- envisager la désimperméabilisation des places de stationnement ;
- empêcher le stationnement gênant au droit des entrées/sorties de garage et des voies pompiers (not. Odéon) ;
- sécuriser la rampe d'accès au garage de l'Arboretum (miroir ?) ;
- assurer un éclairage de la voie et étudier la faisabilité de la mise en place d'éclairage public en complément de ce qui est déjà prévu si nécessaire.

La question du positionnement d'arceaux vélos fait débat entre les différentes tables. Chaque immeuble dispose d'un ou plusieurs local vélo. Des arceaux vélos en extérieurs sont prévus sur l'opération du Domaine des Sétiers. D'autres sont disponibles au niveau des arrêts de bus.

Suite de la consultation:

Le choix du scénario 1 avec les adaptations proposées par les habitants est validé par les élus. L'approfondissement technique du scénario est en cours ainsi qu'un chiffrage des aménagements pour définir les modalités de contractualisation et de lancement des travaux par la commune. Les participants et riverains seront informés du lancement du chantier avec un objectif de réalisation courant 2026.

Questions diverses et compléments suite à la consultation :

- **Adressage** : Les changements d'adresse successifs présentent une réelle difficulté pour les résidents dans leurs démarches administratives. La mairie a engagé toutes les démarches auprès de la base nationale d'adresse, du cadastre et des services fiscaux qui ont confirmé leur prise en compte. A noter qu'un réadressage d'autant de bâtiments est assez rare et explique les délais allongés pour que l'ensemble des cartes et services soient mis à jour (de 6 mois à 1 an).
Complément / suite donnée : Les résidents peuvent accélérer individuellement le processus de modification auprès des services des impôts. Il faut pour cela les contacter via la messagerie "gérer mes biens immobiliers" en renseignant les informations associées au compte d'imposition. Le certificat de numérotage de l'immeuble devra être transmis.
- **Collecte des déchets** : Les bacs à déchet restent actuellement plusieurs jours sur l'avenue du Granier, posant des problèmes de sécurité, d'accessibilité, de confort et d'hygiène. Conformément au règlement de collecte de Grenoble-Alpes Métropole, il est à la charge des copropriétés de présenter et remiser les bacs les jours de collecte.
Complément / suite donnée : Un rappel à l'ordre sera fait au syndic de la part de la commune. Pour information, le règlement de la collecte est disponible sur le site de la métropole : <https://cloud.grenoblealpesmetropole.fr/s/EpowkCTtKwsez2J?dir=/&editing=false&openfile=true>
- **Point de collecte du verre** : Le résidents s'interrogent sur les points de collecte de verre les plus proches.
Complément / suite donnée : Les points de collecte les plus proches sont situés au 5 avenue du Granier, 39 chemin de la Taillat, 10 chemin des Prêles et impasse des Verdiers. Toutes informations relatives à la collecte du verre sont disponibles sur le site de la métropole, y compris la localisation des points de collecte : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/82-le-verre.htm>
- **Gestion du stationnement à plus large échelle** : Les résidents interpellent la commune sur les problèmes de stationnement qui ne seront pas résolus dans l'aménagement du chemin. Quelles solutions existent à plus large échelle : quelles autres poches de stationnement disponibles ? Quelle possibilité d'évolution de la réglementation de la zone bleue de la maison de la musique ? Autre ?
Une étude de stationnement va être lancée par la commune à l'échelle d'un périmètre élargi pour quantifier et qualifier les besoins et trouver des solutions adaptées.

Supports de communication

**PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE**

**MERCREDI
22 AVRIL 2026
À 18H30**
Salle du Conseil
municipal



JE PARTICIPE



**Consultation
Aménagement chemin
du Noyer**
Votre avis compte !



Renseignements : jeparticipe@meylan.fr



**PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE**

**Consultation des riverains
Aménagement chemin du Noyer**

**VOTRE AVIS
COMPTE !**

Alors que les dernières constructions s'achèvent, la Ville souhaite prendre le temps de réfléchir avec vous à l'aménagement de la voirie qui desservira durablement votre cadre de vie. Plutôt que d'imposer une solution toute faite, nous avons souhaité vous associer à cette réflexion en vous proposant de participer à un temps participatif.

Objectif de la démarche
Construire, avec vous, un aménagement adapté aux usages et aux besoins du quotidien, en tenant compte :
 • des contraintes existantes (accès secours, réseaux, espace limité...),
 • des enjeux de partage de l'espace (piétons, cycles, voiture, stationnement),
 • des possibilités d'intégration d'espaces végétalisés.

Deux scénarios à explorer
La Ville a mandaté un bureau d'Études pour travailler deux pistes concrètes que nous vous soumettrons :
 1. **Scénario A** : un aménagement optimisé dans le périmètre actuel de la voirie.
 2. **Scénario B** : un projet nécessitant une négociation foncière et donc une validation en assemblée générale pour la copropriété concernée.

Votre rôle sera d'analyser, comparer et enrichir ces scénarios à partir de vos usages. En effet, loin d'une simple présentation descendante, nous vous proposons un véritable temps de travail en commun, avec un atelier "sur table". Par petits groupes, vous serez les experts de votre rue et apporterez vos réponses aux questions du quotidien (comment circulez-vous ? Où stationnez-vous ? Quels besoins pour l'éclairage ? Les déchets ? ...) mais aussi en endossant le rôle de profils différents (et si vous étiez une personne âgée ? Un enfant à vélo ? Une personne en fauteuil ?...).

Le but : recueillir vos usages et vos avis pour que le projet final soit le plus proche possible de votre quotidien dans les limites imposées à toutes et tous (contraintes foncières, fonctionnelles, calendaires, juridiques, budgétaires...).

JE PARTICIPE



Votre participation est essentielle
Votre expérience d'habitant est précieuse pour imaginer un aménagement fonctionnel, équilibré et partagé. Alors nous vous demandons rendez-vous **Mercredi 22 avril à 18h30** Salle du conseil municipal. Nous comptons sur votre présence et votre contribution ! Renseignements : jeparticipe@meylan.fr

POUR FACILITER L'ORGANISATION DE CE TEMPS JE M'INSCRIS !






Aménagement du Chemin du Noyer

Consultation des riverains

22 avril – 18h30 – salle du Conseil Municipal

www.meylan.fr



@villedemeylan38



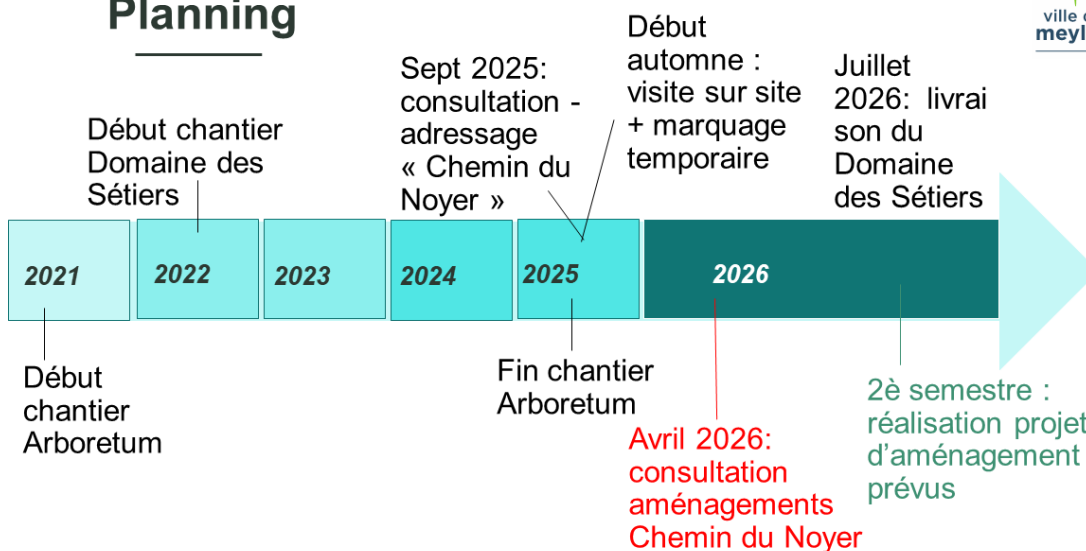
@villedemeylan



Ordre du jour

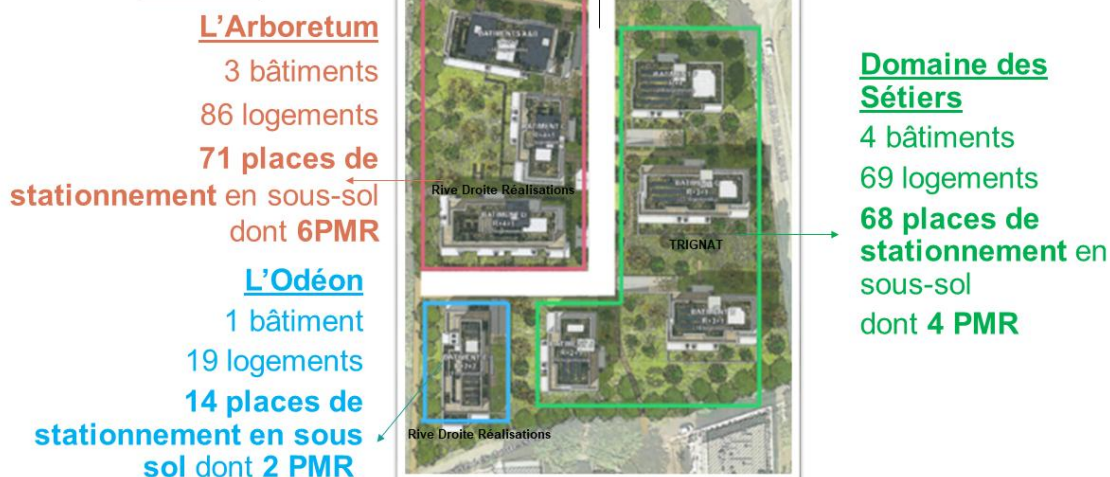
- Périmètre du projet d'espace public
- Cadre de la consultation
- Présentation des 2 scénarios (10' min)
- Atelier par groupe (20' min + 15' min « Les Personas »)
- Restitution (10' min)
- Temps d'échange et questions diverses (15' min)

Planning



2

Périmètre

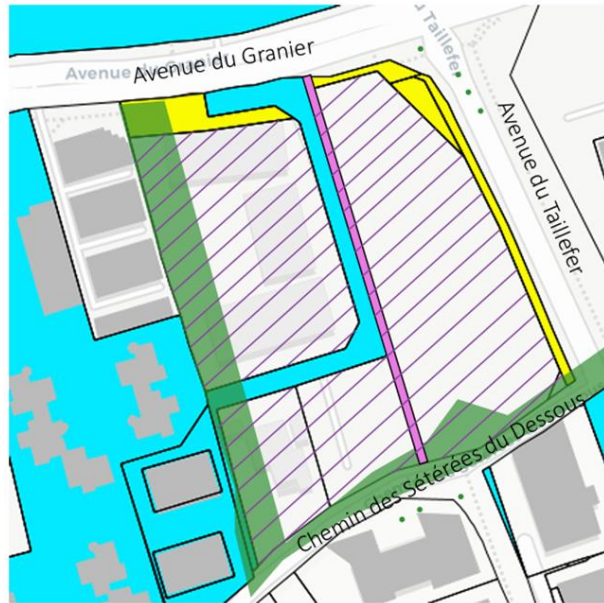


3

Périmètre

Domanialité

-  Communal
-  Métropolitain
-  Privé
-  Servitude de passage
-  Espace boisé classé (EBC)
-  Arbres remarquables



Cadre de la consultation

Invariants

Les accès

- Accès voies pompiers
- Entrées piétonnes
- Accès boxes vélos
- Accès rampes / parkings souterrains
- Croisement véhicules

Les réseaux

La pente / le dénivelé

Réglementations PMR (dimensions, pente, positionnement)

Conditions de réussite

Budgétaires (*budget à voter*)

Juridiques (*invariants domanialité*)

Calendaires (*DAACT en juillet pour TRIGNAT*)

Cadre de la consultation



-  : accès rampes
-  : entrées piétons
-  : accès véhicules
-  : sensibilité de forage
-  : accès vélos
-  : voirie formées
-  : points de collecte papiers



5



Quelles questions se poser?

- Comment envisagez-vous le **partage de l'espace public** : place du piéton, du vélo, de la voiture?
- Quelle place accordez-vous à **la végétalisation** pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain, l'esthétique, le bien-être, ...?
- Sur les espaces **disponibles**, est-il pertinent de mettre ?
 - Places de stationnement pour voiture ? Peu ou nombreuses?
 - Places livraisons ou arrêts minute ? Combien?
 - Stationnement cycle / trottinette ? Arceaux ? Autres?
 - Espaces végétalisés ? Petites ou grandes surfaces?

6

Scénario 1 : Cheminement piéton séparé

→ Intervention exclusivement sur le domaine public

- 8 emplacements à définir
- + 2 à 3 places PMR

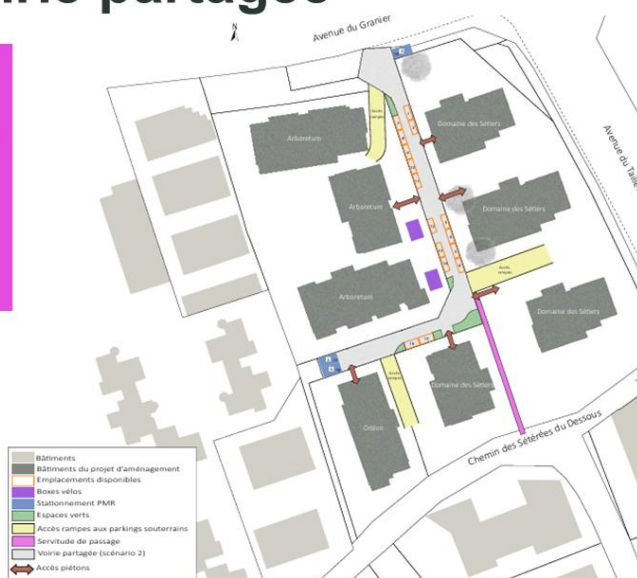


7

Scénario 2 : Voirie partagée

→ Intervention sur domaine public et privé sous-réserve d'accord de la copropriété des Sétiers

- 16 emplacements à définir
- + 2 à 3 places PMR



8

Schéma comparatif des 2 scénarii proposés :

Scénario 1



Scénario 2



9

Grille d'analyse multicritères

Critères	Scénario 1 Cheminement piéton séparé	Scénario 2 Voirie partagée
Place du piéton	++	+
Emplacements à définir - Stationnement véhicules - Livraison/courte durée - Stationnement cycles - Espaces végétalisés	+ (8 emplacements)	++ (16 emplacements)
PMR	2 à 3 places	2 à 3 places
Végétalisation	à définir	à définir
Respect de l'aménagement	Plus difficile à tenir	Plus simple à tenir
Complexité opérationnelle	Non	Oui (accord copropriété)

10